

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 mars 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 mars 2015

2015 DDCT 28 Subventions fonds du Maire (3 000 euros) à 2 associations (19^{ème}).

Mme Pauline VERON, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 mars 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à 2 associations domiciliées dans le 19^{ème} arrondissement de Paris ou actives dans cet arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 19^{ème} arrondissement, en date du 2 mars 2015 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VERON, au nom de la 7^{ème} Commission,

Delibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 1 000 euros attribuée au titre de l'exercice 2015 à l'association Espoir et Avenir pour Tous à Claude Bernard (7625 / 2014_06595), 5, rue Jacques Duchesne - 75019 Paris

Article 2 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2015 à l'Association Esprit, Savoir, Sport et Equité E.S.S.E (174421 / 2014_07752), 4, allée du Brindeau - 75019 Paris.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14005 à partir des fonds du Maire (19^{ème} arrondissement), du budget de la Ville de Paris, exercice 2015.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO